

**FORMATION  
PASSERELLE DE AMU (112)  
VERS**

# **AMBULANCIER DE TRANSPORTS NON-URGENT DE PATIENTS**

L'ambulancier de transport non urgent de patients travaille en équipe au sein d'une structure répondant aux prescrits légaux en vigueur Arrêtés royaux des 14 et 17 mai 2019 relatifs à l'agrément et à l'exercice des professions des soins de santé (paramédicales), pour la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients.

A l'exception du transport visé par la loi du 08 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente, il assure la prise en charge, le conditionnement et le transport en ambulance de différents types de patients, dans le cadre d'une hospitalisation, d'un transfert entre deux établissements de soins ou prestataires de soins, d'un retour à domicile ou encore d'une consultation.

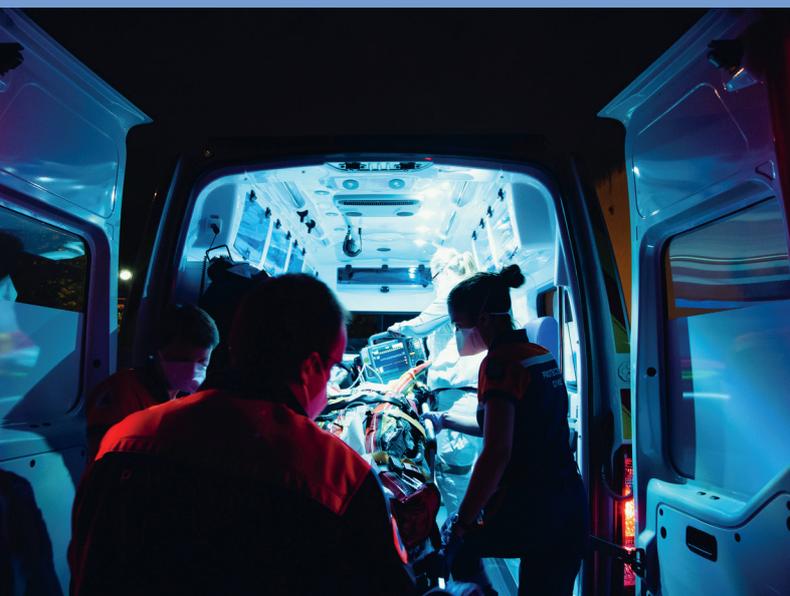
Il est responsable de la prise en charge du patient, dans le respect de la sécurité routière, à bord d'un

véhicule répondant aux normes de fonctionnement en vigueur.

Il est apte à réaliser des gestes techniques adéquats en rapport avec l'état de santé du patient.

Il est capable d'identifier une urgence vitale et d'appeler les secours médico-spécialisés ; dans l'attente de leur arrivée, il apporte les premiers secours.

Au travers de sa démarche professionnelle, il démontre des attitudes et aptitudes à promouvoir son métier, à développer ainsi qu'à actualiser ses compétences, dans le respect du cadre légal et déontologique.



## TÂCHES

Dans le respect de la législation en vigueur et des principes de déontologie,

dans le cadre du transport de différents types de patients, en vue d'une hospitalisation, d'un transfert, d'une consultation, à l'exception du transport visé par la loi du 08 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente,

- il prend connaissance de sa mission et il recueille les informations utiles ;
- il organise le transport du patient ;
- il assure la vérification du bon état de fonctionnement du véhicule, de son contenu, de sa sécurité, de ses moyens de communication, avant et après la prise en charge ;
- il assure une communication appropriée avec le patient, sa famille et son entourage ;
- il manifeste une attitude professionnelle en vue d'établir et de maintenir un climat de confiance ainsi qu'une relation sereine ;
- il lève, soulève, positionne, déplace, immobilise adéquatement le patient selon son état en tenant compte des accessoires et des techniques disponibles dans le respect des principes d'ergonomie et manutention ;
- il veille et contribue au bien-être physique et psychologique du patient pendant la prise en charge ;
- il aide le patient dans ses démarches administratives ;
- il apporte les premiers secours et analyse les risques ;
- il réagit efficacement face aux situations d'urgence vitale ;
- il collabore avec les autres intervenants professionnels et il transmet les informations pertinentes (notamment via les applications numériques liées à l'e-Health ou les sites web adéquats) ;
- il assure le nettoyage et le reconditionnement sanitaire de l'ambulance, dans le respect des procédures ;
- il gère les aspects administratifs liés aux missions de transports non urgents de patients ;
- il participe à des dispositifs de formations continues et exerce une réflexion critique sur sa pratique en vue de contribuer au développement de son identité professionnelle.





### DÉBOUCHÉ

Ambulancier au sein d'un service agréé de transport non urgent de patients.

### EN DÉTAILS

- Durée de la formation : de janvier 2022 à avril 2022
- Formation dispensée les samedis de 8h30 à 15h50
- Certification : Certificat d'« Ambulancier de transport non urgent de patients» (convention), spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

### DÉROULEMENT DES COURS

- Chargés de cours issus du milieu professionnel
- Les étudiants sont placés en situations professionnelles réelles au sein de l'établissement : chambres thématiques – matériel professionnel – ambulance - ...

### UNITÉS D'ENSEIGNEMENT CONSTITUANT LA SECTION

<b>Intitulés</b>
Formation spécifique de l'ambulancier de transport non urgent de patients (convention)
Stage : Ambulancier de transport non urgent de patients (convention)
Epreuve intégrée de la section : « Formation passerelle des professionnels de l'Aide Médicale Urgente (AMU) vers l'Ambulancier de Transport Non Urgent de Patients (ATNUP) »

### LIEU DE FORMATION :

- IEPSCF de Fléron  
Rue Charles Deliège 9 - 4623 Fléron

### CONTACT

- Thierry BRUGNEAUX :  
**ATNUP@promotion-sociale.be**
- Secrétariat de l'établissement :  
**04 377 99 99**

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Prérequis : Être détenteur du titre de Secouriste-ambulancier (AMU) en ordre de validité
- L'étudiant doit fournir les attestations de formations continues AMU

### CETTE FORMATION EST UN PARTENARIAT ENTRE :

- L'institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française de Fléron
- Formabelux a.s.b.l. – Centre de formations dédiées aux transports de personnes et formations initiales et continuées à l'aide aux victimes.

### SÉANCES D'INFORMATIONS OBLIGATOIRE POUR LES CANDIDATS

- 12/01 à 18h30 au Bâtiment C, local C106 à l'E AFC Fléron-Charlemagne



**FORMABELUX**  
WE SAVE YOUR LIFE  
ASBL



WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT